



Procès-verbal du conseil municipal de La Madeleine-Villefrouin

Mercredi 14 janvier 2026 à 19 heures

Le quatorze janvier deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Antoine BECK. Ouverture de la séance à 19 h.

Date de convocation : 7 janvier 2026. Présents : Antoine BECK, Pierre-Edouard GOSSEAUME, Cyril LAUNAY, Matthieu DAVEAU, Enguerrand CALLU, Hubert TERRIER, Elodie GOIRE. Excusé : néant. Monsieur Cyril LAUNAY a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

0. PV du procès-verbal du Conseil municipal du 5 décembre 2025 : pas de remarque. Adopté.

1. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour adhésion au SIAEP de Oucques la Nouvelle (délibération)

Le maire rappelle le contexte de cette étude, qui s'inscrit dans la suite du refus de la Communauté de communes au transfert de la compétence eau et assainissement et des réunions portées par le SIAEP d'Oucques-la-Nouvelle concernant un éventuel rapprochement avec les communes de Saint Léonard en Beauce, Marchenoir et le Plessis L'Echelle. Le président du SIAEP a interpellé le maire à l'issue du Conseil communautaire, afin de savoir si notre commune suivait la même voie que les autres communes, qui ont toutes décidé d'accepter la poursuite immédiate de l'étude, sans attendre le renouvellement des conseils municipaux et syndicaux.

Le maire rappelle également le courrier du SIAEP, souhaitant partager de manière « simple » (c'est-à-dire, au même montant), tant les coûts de la partie juridique et administrative (1692 € HT) que la partie technico-économique (1732 € HT), sans prendre en compte le nombre d'abonnés.

Il dit avoir contacté pour un RDV, sans succès, Mme Lerouillois, directrice de l'eau au Département. Le maire et son adjoint ont également échangé avec Mme Chiron du cabinet d'étude Indig'H2O.

Parmi les possibilités qui s'offraient encore à nous en fin d'année, plusieurs sont désormais caduques : L'assistance à maîtrise d'ouvrage publique via la CCBVL pour détailler les moyens d'être plus indépendants sur la question de l'AEP : M. Chapon étant rarement disponible, le temps nous manque. L'attente des renouvellements des Conseils syndicaux (en particulier d'Oucques) avant de s'engager potentiellement dans une démarche de rapprochement. L'hypothèse d'adhésion au Syndicat Val d'Eau sous réserves que la collectivité soit prête à nous accueillir, s'éloigne avec le départ de l'actuel président lors du renouvellement. Ne restent que la possibilité de ne rien faire, mais il est probable que nous soyons obligés prochainement de nous rapprocher d'une entité de type Oucques, ou celle de la poursuite de l'étude.

M. Terrier demande quels sont les avantages d'une potentielle adhésion : M. Beck répond que le sujet aura le mérite d'être enfin pris à bras le corps, mais qu'il voit plutôt des désavantages à rester isolés que de réels avantages, d'autant que le prix, quelle que soit la solution, risque d'augmenter significativement. M. Callu estime qu'il faudra rappeler notre poids, égal aux autres dans les décisions à venir, compte tenu du fait que nous aurons payé l'étude autant que les autres.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité moins une abstention (M. Terrier) de poursuivre immédiatement l'étude de rapprochement au SIAEP d'Oucques la Nouvelle, approuve les montants évoqués précédemment et autorise Monsieur le maire à signer les documents nécessaires au dossier.

Séance levée à 20 h.

Secrétaire

Président